



Le Mans, le 23 février 2020

Réponses de la liste « Pour le Mans avec Marietta Karamanli » aux questions de la FCPE.

### **1- Quelles sont vos priorités dans le domaine de l'éducation ?**

Nos principales propositions sont :

- Augmenter le nombre d'adultes dans les classes maternelles pour donner de meilleures conditions d'apprentissage à chaque enfant : « Plus d'ATSEM que de classes » ;
- Créer des places de garde pour les tout-petits, élargir les horaires de l'accueil périscolaire et rendre gratuite une partie de l'accueil ;
- Développer l'aide aux devoirs de la primaire au lycée ;
- Rénover et restructurer les écoles pour les adapter aux nouvelles pratiques pédagogiques et aux exigences du changement climatique ;
- Créer des potagers pédagogiques et former les enfants aux gestes éco-citoyens ;
- Aider financièrement les familles pour que le plus grand nombre possible d'enfants puisse partir en vacances ;
- Sécuriser les abords des écoles ;
- Expérimenter le ramassage scolaire y compris par pédibus ;
- Créer des écoles municipales de la culture et des sciences sur le modèle de celles du sport qui existent déjà ;
- Verdifier les cours d'écoles (plantation d'arbres) et créer des abris adaptés pour les vélos et trottinettes
- Proposer deux repas végétariens par semaine dans les écoles pour aller au-delà de l'obligation posée par la loi ;
- Créer des classes mieux manger pour sensibiliser dès le plus jeune âge sur le bien manger et l'origine des aliments ;
- Donner aux écoles la possibilité financière d'effectuer des sorties pédagogiques, par la gratuité du transport urbain pour les écoles et accompagnateurs jusqu'au collège.

### **2- Quelle part du budget proposez-vous de consacrer à l'éducation-enfance ?**

A la rentrée de 2019, la ville du Mans comptait 11 275 enfants. Un budget de 25,980 M€ en fonctionnement et de 6,743 M€ en investissement a été voté.

On ne peut pas répondre à votre question sans prendre en compte l'engagement de l'agglomération : par exemple, si les centres aquatiques sont portés par la métropole, nécessairement la part du budget consacré à l'éducation et l'enfance va augmenter (car l'enveloppe sport baisse).

Pour autant, **la réussite éducative est notre priorité**. On augmentera nécessairement l'enveloppe allouée en valeur à cette politique (par exemple pour le recrutement et la formation des ATSEM ou la rénovation/restructuration des écoles).

### **3- Quelle enveloppe accorderez-vous à l'entretien et la maintenance des écoles publiques ?**

Nous ne sommes pas en capacité de répondre à cette question à ce stade. Un audit puis **un plan de rénovation sera établi avant 2021**.

### **4- Allez-vous améliorer l'isolation thermique dans les bâtiments scolaires ?**

Les exigences climatiques, comme d'ailleurs les nouvelles pratiques pédagogiques, supposent de revoir et d'adapter bon nombre de nos bâtiments scolaires. **Un diagnostic sera établi** durant la première année du mandat et **un plan de rénovation et de restructuration proposé en conseil municipal en mars 2021**. Il est nécessaire que chaque école sache en quoi elle est concernée et à quelle échéance.

Au terme d'une concertation avec les parents d'élèves et la communauté éducative, l'exigence de rénovation pourra aller jusqu'à la construction d'une nouvelle école pour mieux répondre aux besoins.

### **5- Prévoyez-vous de renforcer le confort acoustique, dans les classes et à la cantine ?**

Le Mans est la ville de l'acoustique. Accroître le confort acoustique dans nos écoles et, surtout, dans nos cantines scolaires est une priorité. Cela est nécessaire pour le bien-être et la santé des enfants. Les entreprises, issues du laboratoire d'acoustique de Le Mans Université, pourraient utilement faire bénéficier la ville de leur expertise en ce domaine. Une action extrêmement volontariste en la matière est donc à la fois utile au bien être des enfants et au développement d'une filière économique.

### **6- Sur la base du diagnostic qualité de l'air obligatoire pour les écoles, quels moyens comptez-vous mobiliser pour le plan d'actions ?**

Comme la loi de 2018 sur la qualité de l'air intérieur l'impose, un audit sera fait dans toutes les crèches, écoles primaires et maternelles de la ville.

En cas de ventilation insuffisante, les travaux nécessaires seront entrepris dans les plus brefs délais afin de modifier les ouvrants et les bouches de ventilation et empêcher toute concentration de polluants.

### **7- Quelle est votre approche des rythmes scolaires et des rythmes de l'enfant ?**

Les personnels des écoles de la ville ont fait beaucoup d'efforts ces dernières années pour s'adapter à la transformation des rythmes scolaires. Il n'est pas question, tant pour les enfants, les parents et les enseignants de bousculer à nouveau cette organisation. Il importe prioritairement de donner du sens et des moyens aux TAP.

### **8- Quelles sont vos propositions pour développer qualitativement les temps d'activités périscolaires ?**

Outre les activités classiques et tout en respectant la liberté de choix des directeurs d'école, nous envisageons d'utiliser ce temps pour proposer de nouvelles activités de sensibilisation aux sciences et à la culture, à l'alimentation et au bien-manger

Nous proposerons une aide aux devoirs du primaire au lycée pour toutes les familles souhaitant en bénéficier. Les étudiants et les associations seront naturellement associés à la mise en œuvre de ce projet.

### **9- Quels liens comptez-vous organiser entre les différents équipements (sportifs, culturels...) et les écoles de votre commune ?**

La ville a déjà beaucoup fait pour la pratique du sport et de la culture depuis de nombreuses années. Il faut poursuivre et développer cette politique en résolvant les difficultés logistiques et financières.

Par exemple, nous proposons la gratuité du transport pour les sorties pédagogiques jusqu'au collège.

#### **10- Que prévoyez-vous au sujet de la restauration scolaire et la place d'une alimentation saine et plus respectueuse de l'environnement ?**

Manger dans des établissements de restauration collective est le fruit d'une chaîne d'expertise complexe. Il faut que l'offre alimentaire satisfasse du petit âge à l'adolescence souvent avec des cultures alimentaires différentes. C'est pourquoi nous proposons deux repas végétariens par semaine pour aller au-delà de l'obligation posée par la loi.

C'est une mesure pour la santé des enfants et la protection de l'environnement. L'introduction de menus à base végétale est meilleure pour la santé et leur permettrait de bénéficier d'un apport en fibres et en vitamines plus satisfaisant. Par ailleurs, les enfants ne manqueraient pas de protéines puisque les céréales, les légumineuses, les noix et les graines en sont également riches. C'est aussi l'occasion pour les enfants venant de milieux avec peu de moyens de découvrir une alimentation saine. Plus le budget d'un ménage est restreint moins celui-ci consomme de fruits et légumes. Introduire 2 repas végétariens par semaine, c'est leur permettre de découvrir des aliments dont ils n'ont pas l'habitude.

Nous voulons atteindre sur le mandat 70% de produits bio, locaux ou sous label de qualité dans la restauration collective (cantines scolaires, EHPAD, CCAS) pour une alimentation saine et le développement des circuits courts et de l'agriculture biologique et de qualité.

Nous voulons contribuer à la bonne santé de nos jeunes, et nous mettrons en place un comité " « Le Plaisir du Bien Manger" avec des représentants des jeunes et de leurs parents.

Nous proposons de mettre en place un grand plan de lutte contre le gaspillage alimentaire en s'appuyant en amont sur un diagnostic.

#### **11- Quels sont les aménagements (intérieurs et extérieurs) que vous envisagez pour protéger les enfants en période de canicule ?**

Cette question est complémentaire à la politique d'audit et d'amélioration de la qualité de l'air intérieur. Il n'est pas envisagé d'investir dans des climatiseurs coûteux et dommageables pour l'environnement mais plutôt d'améliorer la ventilation des salles et végétaliser les cours d'école en débitumisant et en plantant davantage d'arbres. Cela permettra d'améliorer la qualité de l'air respiré par nos enfants et d'offrir davantage d'espaces ombragés.

Nous créerons également des potagers pédagogiques pour apprendre aux enfants les gestes écocitoyens.

#### **12- Quelles mesures concrètes allez-vous prendre pour faciliter les mobilités dites « douces » des élèves et leurs parents se rendant à l'école (parking à vélo,...),**

Le développement des mobilités douces est une priorité de notre projet pour l'ensemble de la ville. Il va de soi que l'accès aux écoles à pied et/ou vélo doit être facilité. Dans les cours d'école seront installés des arceaux pour les vélos ainsi que des garages à trottinettes. Les voies spécifiques pour vélos seront généralisées et identifiées par des bornes de séparation et un marquage au sol.

Le projet idéal est de piétonniser les rues des écoles mais cela ne peut se faire qu'à la condition que ce soit techniquement possible (hors des grands axes, par exemple) et que cela n'altère pas la mobilité des parents contraints de prendre leur véhicule. Une réflexion se fera donc au cas par cas.

Nous expérimenterons le ramassage scolaire y compris par pédibus.

#### **13- Que plan prévoyez-vous de déployer pour améliorer la circulation en sécurité aux abords des établissements scolaires ?**

Comme dit dans la question 12, nous envisageons la piétonnisation des rues d'accès aux écoles, soit aux heures d'entrée et de sortie pour éviter la difficile cohabitation entre vélos, trottinettes et voitures, soit de façon pérenne.

La sécurité continuera d'être confiée à des personnels adultes pour faciliter la traversée des voies et l'arrêt des voitures aux abords de toutes les écoles.

**14- Envisagez-vous de développer une offre tarifaire plus attractive pour les scolaires dans les transports en commun ? Irez-vous jusqu'à la gratuité des transports publics pour les scolaires ?**

Comme vous le savez, une mesure de gratuité revient à faire supporter aux contribuables ce qui ne l'est pas payé par l'utilisateur. A ce jour, la gratuité est de mise pour les enfants de moins de 5 ans. Nous souhaitons étendre la gratuité pour les sorties pédagogiques, d'une part en facilitant le dispositif pour les établissements utilisateurs et d'autre part en l'étendant aux collégiens.

Nous avons fait le **choix de la gratuité des transports urbains les week-ends**, afin de faciliter, le déplacement des familles vers le centre-ville, vers les activités culturelles, sportives et de loisir. Dans un cadre budgétaire contraint, et au regard de notre engagement de ne pas augmenter les impôts, il n'est pas possible d'étendre davantage la mesure.

De plus, **nous baisserons de 60 euros le coût de l'abonnement annuel des étudiants** pour l'aligner sur celui des lycéens.

**15- Quelles mesures votre commune va-t-elle prendre pour mettre l'accent sur la prévention et l'éducation à la santé des enfants, en lien avec les professeurs et l'Education nationale ?**

Comme vous le dites, une telle réflexion ne peut être menée qu'en lien avec les professeurs et l'éducation nationale.

Nous proposons des centres de soin de proximité et l'expérimentation d'un « camion-santé » qui pourront participer à la prévention et l'éducation à la santé.

**16- Quelles actions comptez-vous organiser ou financer dans le domaine de la citoyenneté pour les élèves ?**

L'enseignement à la citoyenneté relève du Ministère par le biais des programmes de l'Education nationale. Toutefois, à l'échelon municipal, nous pouvons sensibiliser à des formes concrètes de citoyenneté :

- l'usage du vélo (et par extension des mobilités douces) en mettant en œuvre le plan « savoir rouler à vélo » dans toutes les écoles primaires ;
- le handicap par l'organisation d'actions de sensibilisation que nous envisageons en lien avec les associations concernées ;
- l'environnement par le biais du « bien manger à l'école » et plus généralement les gestes éco-citoyens.

Le respect de l'autre quel que son sexe, son origine sociale ou sa religion est naturellement au cœur de notre projet.

**17- Quel est votre position par rapport à la place et aux effectifs des ATSEM dans les écoles maternelles ?**

Les ATSEM jouent un rôle essentiel dans le processus d'éducation des enfants dès le plus jeune âge. La complémentarité entre le rôle de l'ATSEM et celui du Professeur des écoles est déterminant. La question que vous posez est centrale. L'engagement premier est celui de mettre en place le dispositif « Plus d'ATSEM que de classes ». Aujourd'hui, l'effectif moyen est de 4,5 ATSEM par école. Nous allons augmenter l'effectif des ATSEM, qui est aujourd'hui de 154, pour permettre la présence d'un agent par classe.

L'idée du dispositif « Plus d'ATSEM que de classes » suppose même un volant supplémentaire d'ATSEM – dont le nombre sera défini en concertation avec les acteurs – pour tenir compte des aléas et des remplacements nécessaires.

#### **18- Comment concevez-vous la notion de coéducation ?**

La coéducation a pour objectif d'associer les parents aux actions éducatives entreprises par les personnels d'éducation à l'école. La **coéducation** permet la coopération entre parents d'élèves et professionnels de l'éducation.

C'est aux acteurs éducatifs de déterminer les modalités de cette participation. La ville soutiendra ce mouvement.

#### **19- Quelles formes de concertation prévoyez-vous avec les parents d'élèves, leurs représentants, leurs associations ?**

Les instances de concertation existent déjà. Il n'est pas question de révolutionner le mode de concertation entre élus, personnels et parents d'élèves mais de veiller à ce que les conseils d'écoles se tiennent avec la régularité trimestrielle prévue par les textes, que la présence des élus y soit effective, ce qui permet une prise en compte des demandes ainsi qu'un suivi des actions menées.

#### **20- Comment garantirez-vous la représentation des parents d'élèves dans le cadre des différentes instances touchant à la vie scolaire ?**

Les textes officiels garantissent la représentation des parents d'élèves. Il est cependant important que, dans chaque école, la priorité soit donnée à la concertation entre représentants des parents, des enseignants et les élus municipaux, en particulier lors des conseils d'école.

#### **21- Que comptez-vous faire pour l'intégration des enfants en situation de handicap et leur accessibilité dans les écoles maternelles et élémentaires ?**

La question de la scolarisation des enfants en situation de handicap et des moyens financiers qui lui sont alloués est du ressort de l'Education nationale.

La municipalité doit toutefois jouer son rôle en facilitant l'accessibilité de l'ensemble des établissements., notamment pour l'aide au transport des personnes handicapées.

Nous proposons d'améliorer le service de déplacement pour les personnes à mobilité réduite (délais d'attente, accès minibus, bancs) et nous engageons à mettre tout en œuvre pour assurer l'accès des personnes handicapées aux espaces publics et aux bâtiments municipaux.

Un audit sera fait sur les besoins d'aménagement afin de dégager un calendrier prévisionnel de travaux de mise en conformité.